

Attribution de temps

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, je me sens le devoir de profiter de l'occasion pour parler de la motion d'attribution de temps concernant le projet de loi C-28 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Si je m'en sens le devoir, c'est que j'estime que ce projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, cache son objectif véritable mentionné par plusieurs de mes collègues, et qui est de mettre un terme à l'universalité de nos programmes sociaux.

Par cette mesure modificative, le gouvernement a l'intention d'abolir l'universalité du programme de sécurité de la vieillesse par le biais de la récupération fiscale de ce programme, ce qui veut dire qu'une fois la mesure adoptée, les personnes âgées qui se situent dans les tranches supérieures de revenu vont rembourser au gouvernement la totalité des prestations qu'elles ont reçues.

L'ennui, c'est qu'en ce moment, la mesure touche les personnes âgées ayant un certain niveau de revenu mais que, du fait que cette récupération n'est pas totalement indexée, dans un très petit nombre d'années, toutes les personnes âgées devront rembourser la totalité de ce qu'elles reçoivent dans le cadre de la sécurité de la vieillesse. Alors, personne au pays ne bénéficiera de ce programme.

Le gouvernement veut agir ainsi à cause de l'endettement du pays et des déficits croissants de nos budgets annuels. Il recourt à des principes moralement inadmissibles pour combattre la croissance constante du déficit. Il applique le principe du «sauve-qui-peut», disant que le problème le plus important est celui de la dette et que si nous n'avons pas les moyens de sauver tout le monde, il n'y a qu'à sacrifier ceux qui sont les plus faibles.

Dans le cas présent, il dissimule ce procédé en récupérant la sécurité de la vieillesse des personnes âgées qui sont dans la tranche de revenu la plus élevée. Mais il s'agit d'un principe; la récupération ne s'applique pas seulement à la sécurité de la vieillesse, mais aux allocations familiales également, et elle aura plus tard, et même dès maintenant, un effet tout à fait déplorable sur nos défavorisés.

À mon avis, le gouvernement a sur les bras non seulement un problème économique et financier au niveau de la dette nationale, mais également un problème de faillite plus grave au plan des idées et du leadership.

Il n'y a pas un seul député ici, je pense, qui ne se préoccupe pas de la dette nationale et qui ne soit disposé à examiner les moyens à prendre en conséquence. Je suis très préoccupée pour ma part. J'ai l'impression que j'ai

été élue pour garder au chaud un fauteuil dans cette enceinte et dans divers comités. Nous, les députés, avons la possibilité et l'honneur, aux Communes et aux comités, d'entendre des gens qui ont une très vaste expérience et qui connaissent à fond la question. Mais le gouvernement apporte des changements fort radicaux, à son programme social en l'occurrence, sans avoir consulté les députés élus.

À titre d'exemple, on a considérablement modifié par voie de décret le service de transport ferroviaire de voyageurs. Là encore, c'est le principe du sauve-qui-peut. Le gouvernement soutient qu'il n'a pas les moyens de conserver le service, alors il sacrifie les besoins d'une partie de la population. Il fait carrément fi des besoins stratégiques et de l'importance pour certains Canadiens d'avoir des services comme le transport ferroviaire. Pour certains de mes électeurs, c'est une question de vie ou de mort. Ils sont tributaires de ce service pour leurs besoins en matière de santé.

Nous sommes témoins dans ce cas-ci de l'érosion de la notion d'universalité. Cette érosion entraînera la disparition complète de l'universalité, et pourtant, le gouvernement ne sait vraiment pas comment il fera pour répondre aux besoins des Canadiens qui comptent énormément sur nos programmes sociaux. Au lieu de veiller sur les plus démunis, comme il se le propose, en mettant en oeuvre des programmes efficaces, le gouvernement se contente de supprimer tous les programmes sous prétexte qu'il veut régler le problème de la dette nationale.

Ce gouvernement n'a que deux maîtres, à mon avis: les États-Unis et les grandes entreprises; il se fiche éperdument de l'apport important des Canadiens à revenus moyens et faibles qui, à cause de la dette nationale et de leur note fiscale, se trouvent à verser de l'intérêt à leurs concitoyens gagnant de gros revenus et capables d'investir dans les obligations. Ce sont les Canadiens au bas de l'échelle des salaires, et ils forment la majorité, qui sont le plus durement touchés par les initiatives du gouvernement, lequel, sans se soucier le moindre de leur sort, a négligé de consulter les élus du peuple.

• (1310)

Je m'oppose carrément à la motion d'attribution de temps concernant ce projet de loi. À mon avis, une mesure entraînant des conséquences aussi graves et modifiant aussi radicalement la nature de nos programmes sociaux nécessite un débat exhaustif et la consultation en bonne et due forme de tous les députés. Si le gouvernement estime nécessaire de faire disparaître la notion de l'universalité, nous devons simultanément remplacer